



Collège Albert Camus - Besançon



PPMS - PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE FACE AUX RISQUES MAJEURS **Consignes particulières ATTENTATS – À l'attention des enseignants.**

En aucun cas, il ne s'agit de créer un effet de panique mais d'informer les élèves de la conduite à tenir en cas d'intrusion ou d'attentat.

Le contexte de menace terroriste impose un renforcement de la sécurité des écoles et des établissements scolaires à l'instar de l'ensemble des établissements recevant du public.

Le niveau "alerte attentat" s'applique en Ile-de-France et dans les Alpes-Maritimes.

La "vigilance renforcée" continue de s'appliquer sur le reste du territoire.

Le ministère demande à chacune et chacun, personnels de l'Éducation nationale, parents d'élèves, élèves de prendre connaissance de ces consignes et de les respecter afin d'améliorer le niveau de sécurité dans nos écoles et établissements.

Des consignes particulières ont été mises en place cette année :

- l'accueil à l'entrée des écoles et établissements scolaires est assuré par un adulte ;
- un contrôle visuel des sacs peut être effectué ;
- l'identité des personnes étrangères à l'établissement est systématiquement vérifiée ;
- durant l'année scolaire, chaque école et chaque établissement scolaire doit réaliser trois exercices de sécurité, dont un exercice "attentat intrusion"

Une attention particulière doit être portée aux abords de l'établissement, en évitant tout attroupement préjudiciable à la sécurité des élèves.

Lorsque que vous vous trouvez au collège, un signal spécifique va retentir et les informations vous seront communiquées. Dans tous les cas, ne paniquez pas, ne diffusez aucune information par sms et sur les réseaux sociaux, et respectez les consignes.

Comment réagir EN CAS D'ATTAQUE IMMÉDIATE?

Il existe deux possibilités qui vous seront détaillées lors du prochain exercice :

- **S'échapper**
- **S'enfermer**

Fin des informations pour le 1^{er} exercice.